

Première séance, mardi 9 octobre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Assermentation. – Motion N° 160.06 Denis Boivin/Charly Haenni (reprise du processus d'encouragement aux fusions de communes-objectif 2011: 89 communes dans le canton de Fribourg); prise en considération. – Postulat N° 2019.07 Martin Tschopp/Hugo Raemy (création dans l'administration cantonale de places de travail supplémentaires pour les handicapés); prise en considération. – Annonce d'une motion d'ordre (demande de procédure accélérée pour le mandat «Restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»). – Postulat N° 2002.07 Jacques Bourgeois (gestion optimale du trafic routier sur les axes Payerne-Fribourg et Romont-Fribourg); prise en considération. – Pétition. – Projet de loi N° 25 modifiant la loi sur les routes (passages à niveau); entrée en matière, 1^{re}, 2^e lecture et vote final. – Projet de décret N° 26 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 05.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. René Fürst, Jean-Denis Geinoz, Carl-Alex Ridoré, Jean-Claude Schuwey et Yvonne Stempfel-Horner.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

Communications

Le Président. 1. Lors de sa séance du 27 septembre 2007, le Bureau s'est penché sur la question concernant la prise des procès-verbaux en allemand. Afin de répondre à des demandes spécifiques de député(e)s germanophones, le Bureau s'est montré favorable à la tenue de procès-verbaux en allemand, et ceci uniquement pour les commissions permanentes, si les 2/3 des membres sont d'accord et pour autant que le Secrétariat dispose de ressources en personnel suffisantes. Le Bureau, s'appuyant sur l'article 93 alinéa 1 de la loi sur le Grand Conseil, rappelle qu'aucune dérogation à la traduction des procès-verbaux n'est possible (dans le cas présent, les procès-verbaux qui seront rédigés en allemand ne seront pas traduits en français).

2. Par ailleurs, à la suite de différentes requêtes, le Bureau a demandé quelles étaient les possibilités pour les député(e)s de bénéficier d'un système wifi dans la salle du Grand Conseil. Le Secrétariat du Grand Conseil et le Service informatique et des télécommunications de l'Etat de Fribourg (Sitel) sont favorables à l'utilisation de ce système, sans cependant pouvoir, dans l'immédiat, y apporter une réponse positive, pour des raisons de sécurité d'accès. Cette question devrait trouver une solution d'ici à une année. Le Secrétariat s'est engagé à poursuivre les discussions avec le Sitel.

3. Pour terminer, je vous informe que l'élection du juge de paix du cercle de la Glâne à la suite de la renonciation de M. Bernard Girard, aura lieu jeudi matin 11 octobre. Je vous rappelle que M. Nicolet a accepté son élection de juge de paix à 50% pour le district de la Veveyese.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation de quatre juges de paix

Assermentation de M^{mes} Marie-Andrée Grandjean, Sylviane Sauter et de MM. Jean-Joseph Brodard et Francis Schwarz, élu-e-s par le Grand Conseil lors de sa session du mois de septembre 2007 en qualité de juges de paix respectivement dans les districts de la Gruyère (50%), de la Broye (75%), de la Gruyère (50%) et de la Singine (100%).

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre profession. (*Applaudissements*).